



---

# NOTICE D'INFORMATION « TIRAGE AU SORT DES REPRESENTANTS DES HABITANTS DANS LES COMITES LOCAUX DES PARTENAIRES »

1	OBJET DU TRAITEMENT DES DONNEES .....	2
2	DONNEES TRAITEES .....	2
3	PERSONNES CONCERNEES .....	3
4	DESTINATAIRES DES DONNEES .....	3
5	DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES .....	3
6	SECURITE.....	3
7	VOS DROITS SUR LES DONNEES VOUS CONCERNANT .....	3

# PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La gestion de l'événement nécessite un traitement de données personnelles sous la responsabilité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

## 1 OBJET DU TRAITEMENT DES DONNEES

### 1.1 FINALITES

Le traitement des données a pour objet l'organisation du tirage au sort des habitants pour siéger au sein des comités de partenaires locaux et régionaux. Ce tirage est organisé conformément aux dispositions des ..... dans le cadre de la compétence autorité organisatrice des mobilités exercée par la Région .

Il permet à la Région Auvergne-Rhône-Alpes de :

- Suivre les inscriptions des candidats pour chacun des comités de partenaires
- Procéder au tirage au sort des personnes conformément aux dispositions définies dans le règlement
- Contacter les personnes tirées au sort pour vérifier leur lieu de résidence et leur identité
- Convoquer ces personnes aux réunions desdits comités de partenaires
- Communiquer à ces personnes les éléments de réponses à leurs questionnements

### 1.2 BASE LEGALE

**\*Article n° 6.1.(a)** du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD (du 27 avril 2016, n° 2016/679).

Ce traitement est réalisé sur la base de votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment.

**Article n° 6.1.(e)** du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD (du 27 avril 2016, n° 2016/679).

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investi le responsable de traitement.

## 2 DONNEES TRAITEES

### 2.1 CATEGORIES DE DONNEES TRAITEES

Les données traitées peuvent être relatives aux catégories suivantes :

- Données d'identification (vérification du lieu de résidence et de l'identité) ;
- Données de connexion ;
- Données de contacts (mail et téléphone)
- Données liées à la CSP
- Données liées aux pratiques d'usages des transports

### 2.2 SOURCE DES DONNEES

Les données sont recueillies directement auprès des personnes souhaitant participer au tirage au sort (civilité, lieu de résidence, données de connexion, adresse mail et téléphone) ou auprès de celles qui ont été tirées au sort (données des vérification des identités et des lieux de résidence, CSP et pratiques en matière d'usages des transports en commun).

### 2.3 CARACTERE OBLIGATOIRE DU RECUEIL DES DONNEES

Ce traitement prévoit, sauf mention contraire, le recueil obligatoire des données qui sont nécessaires à la bonne gestion de la procédure de tirage au sort et de vérification inhérente aux critères de sélection conformément aux dispositions du règlement et des textes en vigueur.

En cas de non-fourniture des données à renseigner obligatoirement, la Région ne sera pas en mesure de traiter la demande d'inscription au processus de tirage au sort.

## 2.4 PRISE DE DECISION AUTOMATISEE

Le traitement prévoit une [prise de décision automatisée](#). Le tirage au sort étant effectué de manière aléatoire par un outil informatique.

## 3 PERSONNES CONCERNEES

Le traitement de données concerne :

- Les personnes qui postuleront pour être tirées au sort ;
- Les personnes tirées au sort.

## 4 DESTINATAIRES DES DONNEES

### 4.1 CATEGORIES DE DESTINATAIRES DES DONNEES

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données :

Les services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en charge de l'organisation de la concertation conformément aux dispositions légales en vigueur.

### 4.2 TRANSFERTS DES DONNEES HORS UE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

## 5 DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les données relatives à l'inscription d'une personne au processus de tirage ne sont pas conservées au-delà de 3 mois à compter de la date de la clôture des inscriptions.

Les données relatives aux personnes sélectionnées par tirage au sort sont conservées jusqu'à la date de réunion du premier comité de partenaire concerné.

Les données nécessaires à la communication des informations en lien avec les thématiques abordées dans les comités de partenaires sont conservées jusqu'à l'achèvement du mandat conformément à ce qui est spécifié dans le règlement de l'appel à candidature.

À l'issue de cette conservation (liée au traitement), les données sont archivées, supprimées ou anonymisées (à des fins statistiques) dans la limite et les conditions prévues en matière de respect des obligations légales, en particulier celles issues du Code du Patrimoine.

## 6 SECURITE

Les mesures de sécurité mises en œuvre conformément à nos obligations portent notamment sur :

- Le transport, la communication et le stockage des données sécurisées,
- L'habilitation et l'exploitation des données,
- La pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel,
- Les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité et la résilience constante des systèmes et des services de traitement.

## 7 VOS DROITS SUR LES DONNEES VOUS CONCERNANT

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier et, sous certaines conditions, les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données, ainsi que la possibilité de demander la portabilité de celles-ci.

## 7.1 EXERCER SES DROITS

Vous pouvez contacter l'interlocuteur indiqué ci-dessous :

Par courrier :

Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Direction Générale adjointe des Mobilités  
DMTIS antenne de la Haute-Savoie  
101 cours Charlemagne - CS 20033  
69269 Lyon Cedex 02

Par courriel : [directiondesmobilités@auvergnerhonealpes.fr](mailto:directiondesmobilités@auvergnerhonealpes.fr)

## 7.2 COORDONNEES DE LA DPO

Pour toute information complémentaire sur les traitements de données personnelles gérés par la Région, vous pouvez contacter sa Déléguée à la Protection des Données (DPO). Il pourra vous être demandé de joindre tout document permettant de prouver votre identité :

Par courrier :

Région Auvergne-Rhône-Alpes  
A l'attention de la Déléguée à la Protection des Données  
101 cours Charlemagne - CS 20033  
69269 Lyon Cedex 02

Par courriel : [dpo@auvergnerhonealpes.fr](mailto:dpo@auvergnerhonealpes.fr)

Les coordonnées de la DPO sont réservées aux questions relatives à la protection des données. Pour toute information concernant l'événement, veuillez contacter la direction opérationnelle aux coordonnées figurant au paragraphe 7.1.

## 7.3 RECLAMATION (PLAINTÉ) AUPRES DE LA CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) en ligne à la CNIL ou par voie postale.